

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 avril 2014 à 18h30

L'an deux mille quatorze, le 23 avril, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE/
Alain BŒUF / Pascal ROYER / Jérémy ANGELI / Pascal NOEL
Mesdames Fabienne DELAFOSSE/ Odette DESMONTS / Ghislaine RAPUZZI /
Anne Marie GRILLONE / Claudine KAUFFMANN/ Marylène LOPEZ

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme Céline SIMON pouvoir à Mr Alain BŒUF

Absente excusée : Madame Charlotte BRUN

Mr Jacques PAUL, le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : Madame Marylène LOPEZ

Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2014

Monsieur le Maire reprend les différents points abordés lors du dernier conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

Le Maire précise que ce conseil est un conseil municipal budgétaire. Les budgets présentés lors de cette session, ont été observés et vérifiés lors de la commission des finances qui s'est tenue le 22 avril 2014. La Commission a émis un avis favorable à l'ensemble des budgets présentés lors de cette séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances.

N°2014 – 32 : Approbation du compte de gestion du budget communal 2013

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le Conseil doit approuver le compte de gestion qui est le compte tenu par la trésorière de Brignoles. Le compte de gestion reprend l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 098 934,96 €	1 341 757,74 €	2 440 692,70 €
Recettes nettes (d = b - c)	692 938,72 €	1 367 728,70 €	2 060 667,42 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 098 934,96 €	1 341 757,74 €	2 440 692,70 €
Dépenses nettes (h = f - g)	653 443,95 €	1 281 009,36 €	1 934 453,31 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	39 494,77 €	86 719,34 €	126 214,11 €

Cette année, le budget communal est excédentaire en investissement et en fonctionnement. Cet excédent de fonctionnement va être en partie reporté en section d'investissement pour l'année 2014, afin de couvrir le capital à rembourser de cette année.

Une partie de l'excédent va être reporté en fonctionnement, car les recettes de l'Etat sont moindres (baisse des dotations de l'Etat annoncée lors de la loi des finances 2014).

La Commune doit continuer ses efforts en matière d'économie.

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 33 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2013

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le budget de l'eau est en déficit en section d'investissement, car les travaux de la nouvelle station d'épuration sont pratiquement terminés, et les subventions n'ont pas encore été perçues.

Le compte de gestion reprend l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 258 974,60 €	113 588,01 €	1 372 562,61 €
Recettes nettes (d = b - c)	112 163,86 €	218 322,71 €	330 486,57 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 258 974,60 €	113 588,01 €	1 372 562,61 €
Dépenses nettes (h = f - g)	421 291,29 €	88 079,01 €	509 370,30 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		130 243,70 €	
(h-d) Déficit	309 127,43 €		178 883,73 €

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 34 : Approbation du compte de gestion du budget annexe du lotissement « les sources » 2013

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Ce budget va être clôturé au 31 décembre 2014 car tous les terrains ont été vendus. Cette année, la commune termine les revêtements de la voie du lotissement car toutes les constructions sont terminées.

L'excédent de ce budget sera repris dans le budget communal 2015.

Le compte de gestion reprend l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	930 454,00 €	1 139 255,00 €	2 069 709,00 €
Recettes nettes (d = b – c)	0,00	230 296,60 €	230 296,60 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	930 454,00 €	627 323,00 €	1 557 777,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	723 164,60 €	27 119,60 €	750 284,20 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent		203 177,00 €	
(h – d) Déficit	723 164,60 €		519 987,60 €

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jacques PAUL, le Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote des comptes administratifs.

N° 2014 – 35 : Approbation du compte administratif du budget communal 2013

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire). Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 36 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2013

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à l'unanimité

N° 2014- 37 : Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement « les sources » 2013

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Le compte administratif est le document comptable de la Commune. Les résultats sont identiques à ceux présentés lors du vote du compte de gestion.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil

N° 2014 - 38 : Budget communal 2013 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

L'excédent 2013 de 140 773,96 € va être affecté dans les deux sections :

77 482,00 € en investissement ;

63 291,96 € en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 39 : Budget de l'eau et de l'assainissement 2013 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

L'excédent 2013 de 130 243,70 € va être affecté dans les deux sections :

110 000,00 € en investissement pour autofinancer une partie des travaux de la station d'épuration.

20 243,70 € en fonctionnement

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 40 : Budget lotissement 2013 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

L'excédent 2013 de 904 845,15 € sera totalement affecté en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 41 : Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire expose :

Depuis la création des communautés de communes, les communes ne perçoivent plus la taxe professionnelle. Il reste donc les trois taxes (taxe foncière, taxe d'habitation et taxe foncière sur le non bâti) comme ressource financière pour la commune.

Le Maire propose de maintenir les taux de 2013 et demande si un conseiller souhaite augmenter ces taux. Personne ne souhaite une augmentation des taux pour l'année 2014.

Mr NOEL demande pourquoi la taxe foncière sur le non bâti est-elle si élevée ?

Le Maire répond que le taux est élevé mais cette taxe rapporte peu car les bases retenues sont faibles. Cette taxe amène un produit de 23 178 €.

La taxe d'habitation permet une recette de 246 560 € et la taxe foncière rapporte 244 138 €.

Soit un total attendu de 513 876 € avec le maintien des taux de 2013 en 2014.

C'est en septembre, que le service des impôts notifie les recettes réelles de l'année.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 17,64 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 73,58 %

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 42 : Vote du budget primitif communal 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Mr FOURCADE reprend les chapitres en détail en fonctionnement et en investissement.

Les frais de personnel, dont le point d'indice est gelé depuis le 1er juillet 2010, augmentent du fait du glissement vieillesse technicité (GVT).

Les charges de personnel représentent 50 % des dépenses de la commune.

Le Maire tient à souligner que la commune doit maîtriser ses dépenses en personnel, et que pour chaque départ à la retraite, la commune devra réfléchir sur le remplacement ou non de l'agent.

Mr NOEL souhaite savoir pourquoi la commune ne développe pas son marché en instaurant une gratuité pour les commerçants comme cela se pratique à Brignoles ?

Le Maire répond que cette question mérite d'être étudiée. Il va être demandé aux services de travailler sur le fond de ce dossier : quels commerçants sont concernés ? Comment cela a été mis en place dans les autres communes ?

Le Maire rappelle que les commissions communales doivent se mettre en place et travailler sur ces questions de développement des services dans le village.

Mr NOEL souhaite revenir sur la dépense de la commune sur les toiles en cours de restauration. A combien se monte la dépense sur ces œuvres ? La commune ne peut-elle pas arrêter la restauration des deux toiles restantes ?

Le Maire répond que la commune a obligation de terminer cette restauration car elles font partie du patrimoine communal. Par ailleurs, la commune a perçu des subventions de la DRAC pour ce travail d'art.

Le Maire précise également qu'en matière de patrimoine communal à préserver et à restaurer, il y a également le clocher de l'église. Celui-ci est endommagé, des gravats ont été retrouvés dans l'église. Une fissure se voit sur la façade de l'église. Un assistant à maîtrise d'ouvrage et deux bureaux d'études spécialisés travaillent actuellement sur la sécurisation de ce clocher.

Le Maire demande aux conseiller municipaux d'arrêter comme suit la balance du budget primitif communal 2014 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 378 205,13 €	1 378 205,13 €
INVESTISSEMENT	611 160,37 €	611 160,37 €
TOTAL	1 989 365,50 €	1 989 365,50 €

Adopté à la majorité (une abstention : Mr NOEL)

N° 2014 - 43 : Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

En 2014, le budget en investissement est de 1 233 241,40 € car les travaux de la station d'épuration se terminent cette année.

Mme KAUFFMANN : Cette station est-elle composée de deux bassins ?

Le Maire : La station est composée de deux lits de roseaux. La mise en eau du 2^{ème} étage a eu lieu la semaine précédente.

Mr NOEL demande si une visite préalable de l'équipement va être organisée pour les élus.

Le Maire annonce qu'une visite du site est programmée le 22 mai à 16h30 pour les membres du conseil.

Le Maire demande aux conseiller municipaux d'arrêter comme suit la balance du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2014 :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	134 831,71 €	134 831,71 €
INVESTISSEMENT	1 233 241,40 €	1 233 241,40 €
TOTAL	1 368 073,11 €	1 368 073,11 €

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 44 : Vote du budget primitif budget annexe du lotissement « les sources » 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

C'est le dernier exercice de ce budget.

Le Maire demande aux conseiller municipaux d'arrêter comme suit la balance du budget primitif du lotissement « les sources » 2014 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	505 057,99 €	904 845,15 €
INVESTISSEMENT	392 912,82 €	392 912,82 €
TOTAL	897 970,81 €	1 297 757,97 €

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 45 : Adoption du budget primitif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Ce budget a été voté le 22 avril 2014 lors du Conseil d'Administration d'installation des nouveaux administrateurs.

Le budget du CCAS 2014 se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	12 180,64 €	12 180,64 €
TOTAL	12 180,64 €	12 180,64 €

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 46 : Autorisation de poursuites accordée au comptable receveur de la trésorerie

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales associe étroitement l'ordonnateur aux poursuites engagées par le comptable du trésor, Receveur Municipal de la Commune. L'évolution de la réglementation permet « d'autoriser le Trésorier à poursuivre à titre permanent par voie de commandement et d'opposition à tiers détenteur (OTD) et saisie » ; Le Maire demande au Conseil :

- D'autoriser le Trésorier à poursuivre à titre permanent par voie de commandement et d'opposition à tiers détenteur (OTD) et saisie » ;
- De fixer le seuil légal pour les oppositions à tiers détenteur (OTD) et le seuil pour les saisies :
 - 130 € pour une opposition à tiers détenteur notifiée à une banque et 30 € pour celle notifiée dans tous les autres cas (seuils légaux),
 - 500 € pour la mise en œuvre d'une saisie à l'encontre d'un redevable domicilié dans le département du Var
 - 1.000 € pour la mise en œuvre d'une saisie concernant un redevable résidant à l'extérieur du département du Var.

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 47 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des Communes

Monsieur le Maire expose :

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et établissements publics locaux ;

Le Maire demande au Conseil municipal:

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean Claude GOMEZ.

Par ailleurs, une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros lui sera attribuée.

Adopté à l'unanimité

N° 2014 - 48 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre de la Réserve parlementaire pour le projet du pôle de maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire expose :

Le projet de pôle de maison de santé est la pierre angulaire de notre projet de mandature. Les sénateurs disposent d'une réserve parlementaire qu'ils distribuent sous forme de subvention.

Le sénateur François TRUCY aime le village de La Celle et cette subvention sera la 5^{ème} qu'il attribuera en 6 années. Pour l'année 2014, la réserve parlementaire s'élève à 5 000 €, et la commune souhaite inscrire cette subvention dans les recettes du projet de pôle de maison de santé. Cette subvention est acquise pour ce projet de pôle de maison de santé.

Mme KAUFFMANN précise qu'elle souhaite s'abstenir sur cette question car elle est contre ce principe de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la Commune.

Mr FOURCADE s'étonne de la position de Mme KAUFFMANN qui vient de s'abstenir sur le versement d'une subvention qui nous est accordée par l'Etat.

Adopté à la majorité : (1 abstention Mme KAUFFMANN)

N° 2014 - 49 : Modification du tableau des effectifs de la Commune - Création d'un poste de garde-champêtre principal à temps complet – Annule et remplace la délibération n°2014-31 du 8 avril 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Lors du précédent conseil, il a été décidé la création d'un poste de garde champêtre chef principal à temps complet. Or ce grade est un grade d'avancement de grade.

Le recrutement ne peut s'effectuer que sur le grade de garde champêtre principal.

Le Maire propose d'annuler la délibération n°2014-31 et de créer un poste à temps complet de garde champêtre principal.

Adopté à l'unanimité

Informations :

- 1) Signature du contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignation pour la construction de la station d'épuration

Le maire a signé le contrat de prêt d'un montant de 125 000 €. La CDC ne finance pas la globalité du besoin de financement. Elle finance 50 % de l'emprunt en complément de l'emprunt de 125 000 € contracté auprès du crédit Agricole.

Ces emprunts permettront de financer la station d'épuration ainsi que la réfection des réseaux du quartier des fontaines.

- 2) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014 : subvention pour le pôle de la maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur YEDDOU, sous préfet de Brignoles vient de notifier la subvention de 37 440,00 € au titre de la DETR 2014.

- 3) Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)

L'Etat a enfin donné son avis sur la demande de subvention de la commune pour le projet d'installation de systèmes de vidéosurveillance. La commune attendait une aide financière à hauteur de 40 % de l'investissement.

Or il a été notifié à la commune une subvention de 21,30 % soit 9 610 €. Ce dossier va être repris dans son intégralité.

Le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h10.

La secrétaire de séance